



## **Prêt Gratuit Amorçage (PGA)**

*Remboursement à échéance mensuelle ou trimestrielle  
De 12 à 36 mois (différé inclus) / 5 000€ à 30 000€  
Sans frais*

### **Quoi ?**

Le Prêt à titre gratuit « Amorçage » est la solution pour financer la création de projet innovant. Il est pensé comme un outil « rampe de lancement ». Il sert à financer la modélisation ou la structuration (passage au seuil, création d'un premier emploi) de l'activité, les avances sur subventions.

### **Pour qui ?**

Les structures associatives à fort impact dont le projet de création est moins mature que les projets de création « classique » du fait de son caractère innovant.

### **Comment ?**

- Montant : entre 5 000€ et 30 000€
- Durée : à partir de 12 mois et jusqu'à 36 mois différé inclus
- Différé : de 12 mois à 24 mois maximum
- Remboursement : Amortissable (remboursable à échéance mensuelle ou trimestrielle au terme du différé)
- Taux de rémunération : Le Prêt Gratuit Amorçage n'est assorti d'aucun intérêt – Taux 0%
- Finalité et objet du prêt : Financement des investissements structurants ou du BFR de démarrage

L'association bénéficiaire doit mobiliser conjointement dans son plan de financement d'autres financements à hauteur de 50% de son besoin.

**Contactez-nous !**

**Un numéro, un rendez-vous au 02 31 06 16 36**

**Nous écrire : [contact@franceactive-normandie.org](mailto:contact@franceactive-normandie.org)**